

Extraits du PROCES-VERBAL de la 66e Session du
COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE
Nouvelle Mairie, Grenoble
les 1,2,3,4 et 5 février 1968

SOUHAITS DE BIENVENUE DU PRESIDENT

Monsieur Brundage souhaite la bienvenue aux membres qui sont venus à Grenoble bien plus nombreux que l'on pouvait espérer. Il ouvre ensuite la séance et passe à l'ordre du jour.

DECES

Une minute de silence est observée à la mémoire de deux membres honoraires: Son Excellence Alfredo Benavides (Pérou) et le Professeur Jerzy Loth (Pologne).

NOUVEAU MEMBRE

Monsieur Paavo Honkajuuri qui avait été élu membre lors de la dernière session du C.I.O. à Téhéran mais n'avait pu être présent à l'époque, est reçu officiellement et fait son discours d'entrée; il est ensuite présenté à chaque membre présent.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé avec les deux amendements suivants:

Point 9b - 3 du procès-verbal:

Un soin particulier sera dévolu à l'aménagement des terrains de hockey sur gazon afin que ceux-ci soient construits sur terrain dur recouvert par une mince couche de gazon léger.

Point 13 du procès-verbal:

Il est décidé que, étant donné la création d'une sous-commission pour la promotion des contacts avec les C.N.O., la Commission d'Aide Africaine sera à présent dissoute.

RELATIONS AVEC LES FEDERATIONS INTERNATIONALES SPORTIVES

Monsieur Brundage fait une récapitulation des événements de l'année écoulée en ce qui concerne les Fédérations internationales.

Il rappelle qu'en avril 1967, Monsieur Coulon (Président de la Fédération internationale de lutte) et Monsieur Phillips (Président de la Fédération internationale de natation) avaient formé une organisation sous le nom d'"Assemblée Générale des Fédérations Internationales" (AGFI) et que, par la suite, il avait eu plusieurs entretiens avec Monsieur Coulon. Il souligne que le C.I.O. ne pouvait pas reconnaître l'AGFI, puisque les Fédérations les plus importantes reconnues par le C.I.O. n'y étaient pas représentées. Il continue avec le rapport de la réunion de la Commission exécutive du C.I.O. avec les Fédérations internationales, tenue à Lausanne les 27 et 28 janvier 1968, et déclare que cette réunion a été très féconde.

Monsieur Hodler (Suisse), Président de la Fédération internationale de ski, informe l'assemblée que, bien qu'un groupe de Fédérations ait désiré former une association de F.I. avec un comité exécutif, ceci avait été évité car la majorité des F.I. préférerait maintenir un contact direct avec le C.I.O.

Monsieur Onesti (Italie) fait un discours dans lequel il déclare que les Fédérations internationales de sport avec leur essai de constituer une supra-fédération, sont une menace pour le C.I.O. et pour le Mouvement olympique, d'autant plus qu'une telle organisation a besoin des compétences et de l'argent qui appartiennent au C.I.O.

Monsieur Onesti propose que l'on rappelle aux Fédérations internationales de sport que le C.I.O. et les C.N.O. sont prêts à reconnaître, appuyer et soutenir le rôle technique que jouent les F.I., mais qu'ils s'opposent à toute requête et à toute revendication qui dépasse les compétences des F.I.

Le Marquis d'Exeter proteste énergiquement contre ce discours qu'il considère préjudiciable au Mouvement olympique tout entier.

Monsieur Brundage lit les questions posées par les Fédérations internationales lors de leur réunion avec la Commission exécutive et il soumet les réponses proposées par la Commission exécutive à l'approbation du Comité (voir Lettre d'Informations No 5).

Il est également décidé que le Secrétaire général prendra contact individuellement avec chaque Fédération afin que leurs constitutions soient conformes aux Règles et Statuts du C.I.O. Ceci sera fait en collaboration avec le Marquis d'Exeter et Monsieur Ivar Vind. Les résultats définitifs seront communiqués à la Commission de l'Amateurisme présidée par Monsieur Hugh Weir.

RAPPORT DU COMITE D'ORGANISATION MEXICAIN

Monsieur Pedro Ramirez Vazquez (Président du Comité d'organisation mexicain) présente un rapport sur les préparatifs des Jeux Olympiques de 1968 (voir chapitre: Les Futurs Jeux Olympiques).

ELIMINATION DES SPORTS DE DEMONSTRATION AUX JEUX

Plusieurs membres estiment que la grande évolution dans le sport a rendu superflus les sports de démonstration. D'autres estiment qu'il faut garder la possibilité de présenter des démonstrations puisque le règlement actuel du C.I.O. ne stipule pas que celles-ci sont obligatoires. La question est soumise au vote, et par 28 voix contre 20, il est décidé que les sports de démonstration resteront au programme.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

En l'absence de Lord Luke, Président de la Commission, Monsieur Alexander (Kenya) fait un rapport sur le travail accompli par la Commission.

Après une discussion entre le Comte de Beaumont (France), MM. Ericsson (Suède), Honey (Afrique du Sud), Alexander (Kenya), Daume (Allemagne), van Karnebeek (Hollande) et Lord Killanin (Irlande), les décisions suivantes sont prises:

Dépenses pour les Commissions du C.I.O.:

Il est décidé que toutes les Commissions doivent se réunir lors des sessions annuelles du C.I.O. Au cas où le Président d'une Commission jugerait nécessaire de convoquer une réunion entre-temps, ce qui impliquerait que les dépenses seraient à la charge du C.I.O., il devrait obtenir l'approbation de la Commission des finances par l'intermédiaire du Secrétariat du C.I.O.

Dépenses pour délégués techniques:

A l'unanimité, il est décidé de modifier l'article 39 des Statuts et Règles du C.I.O. de telle sorte que les Comités d'organisation des Jeux n'aient plus à payer pour ces délégués les billets d'avion en première classe mais seulement les billets en classe touristique.

Château de Vidy:

Le Château de Vidy a été mis gracieusement à la disposition du C.I.O. par la Ville de Lausanne. Un bail qui précisera les termes exacts de ce don doit être fait.

Droits de télévision:

La Commission des finances du C.I.O. supervisera la vente des droits de télévision et engagera un courtier afin d'être sûre que le meilleur profit sera tiré de cette vente.

Fonds de réserve du C.I.O.:

Il est proposé que les membres du C.I.O. trouvent des mécènes du sport amateur, disposés à contribuer généreusement à l'entretien

du Mouvement olympique. Une fois constitué, le Fonds de réserve du C.I.O. serait permanent et garanti par le Mouvement olympique. Les mécènes pourraient être les garants du Fonds.

Budget:

Le budget présenté pour l'année 1968 est approuvé.

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA PROTECTION DES EMBLEMES OLYMPIQUES

En l'absence de Lord Luke, Président de la Commission, le Secrétaire général résume brièvement l'évolution dans ce domaine et soumet à l'approbation du Comité une lettre et une déclaration. Le but de la Commission serait d'obtenir l'approbation des différents gouvernements et, à partir de cette base, de convoquer une assemblée internationale à ce sujet.

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'AFRIQUE DU SUD

Monsieur Brundage félicite les trois membres de la Commission du C.I.O. pour l'Afrique du Sud, pour la tâche accomplie en Afrique du Sud et pour le rapport d'ensemble qui a été publié.

Monsieur Alexander (Kenya) exprime sa reconnaissance et celle de Sir Ade Ademola à Lord Killanin pour tout ce qu'il a mis en oeuvre en tant que Président de la Commission pour assurer un déroulement parfait du travail.

Lord Killanin remercie le Secrétariat de la préparation rapide de ce rapport et de l'effort immense fourni pour qu'il soit prêt à temps dans les deux langues.

Une délégation du Comité national olympique de l'Afrique du Sud (SANOC) est introduite dans la salle.

Monsieur Frank Braun, Président du SANOC, fait alors une déclaration. Le Comte de Beaumont demande à Monsieur Braun si le SANOC serait disposé à autoriser les athlètes sud-africains à participer aux Jeux Olympiques sous les couleurs du C.I.O.

Monsieur Braun répond que les sportifs d'Afrique du Sud n'accepteraient pas cette proposition car ils donneraient l'impression qu'ils sont sans patrie. Les athlètes sud-africains souhaitent concourir sous les couleurs de leur propre pays.

La délégation du SANOC se retire.

Monsieur Weir (Australie) présente une résolution et demande qu'elle soit envoyée aux membres absents, afin qu'elle puisse servir de base au vote (voir Lettre d'Informations No 5).

Le Général Stoytchev (Bulgarie) suggère qu'on ne prenne aucune résolution mais que les membres soient invités à voter sur la ré-admission d'une équipe sud-africaine aux Jeux Olympiques sans autre référence que le rapport publié par la Commission.

La question d'une résolution est soumise au vote et la proposition faite par Monsieur Weir est adoptée par 28 voix contre 25.

Vote par correspondance sur la question de l'Afrique du Sud

L'importance de la question de l'Afrique du Sud et le fait que 42 membres seulement ont déclaré qu'ils assisteraient à la session a décidé la Commission exécutive, lors de sa réunion de décembre 1967, à faire voter par correspondance. La situation ayant changé puisque 55 membres sont présents, la session doit prendre une décision pour ou contre un tel vote.

Plusieurs membres pensent qu'un vote par correspondance est une procédure extrêmement irrégulière puisque la plupart des membres sont présents, tandis que d'autres estiment qu'un tel vote donnerait à tous les membres du Comité l'occasion de faire part de leur opinion sur une question aussi importante. De plus, puisqu'il avait été annoncé au préalable qu'un tel vote aurait lieu, certains membres ont pu renoncer à assister à la session sachant qu'ils pourraient voter sur cette question.

La question est mise au vote et il est décidé que le vote par correspondance aura lieu.

Le résultat de ce vote, publié le 15 février 1968, fut que le C.I.O. décida à la majorité de réadmettre une équipe sud-africaine multi-raciale aux XIXe Jeux Olympiques à Mexico.

RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE POUR LES CONTACTS ENTRE LE C.I.O. ET LES C.N.O.

Le Président du C.I.O. demande au Président de la Commission mixte de faire son rapport.

Monsieur Vind (Danemark) fait ensuite un discours dont les extraits suivants sont à citer:

"Je suis fermement persuadé que la force de nos relations avec les C.N.O. est le contact que le C.I.O. maintient avec chaque Comité national individuellement. Je n'ai pas à vous rappeler, Messieurs, que de nombreux problèmes, certains très graves, ont été résolus grâce à des contacts personnels soit par le Président lui-même, soit par les membres du C.I.O.

J'aimerais attirer votre attention sur un point. J'ai eu le plaisir d'avoir de nombreux entretiens avec les Présidents et les membres des C.N.O. et j'ai eu la nette impression qu'ils désirent

un contact plus étroit avec le C.I.O. et qu'ils souhaitent une attention plus grande du C.I.O., mais ils veulent également protéger leur propre indépendance dans leurs relations avec le C.I.O. Je pense que ce point mérite notre attention lorsque nous discutons de cette question.

Les recommandations de la Commission mixte concernant la promotion d'un contact plus étroit entre les C.N.O. et le C.I.O., sur les problèmes touchant au Mouvement olympique, sont les suivantes:

- 1) Dès que le Secrétaire général aura complètement réorganisé son bureau, il devra visiter autant de C.N.O. qu'il le pourra.
- 2) Il serait extrêmement bénéfique que la Commission exécutive du C.I.O. puisse tenir ses réunions dans différentes parties du monde. Cette Commission devrait réserver au moins une journée consacrée à la discussion des problèmes présentés par les représentants des C.N.O. des pays voisins.
- 3) Il est essentiel pour les membres du C.I.O. d'être persuadés que leur devoir est d'assister à tous les Comités de Direction et toutes les assemblées générales de leurs Comités nationaux. Ils doivent informer leurs C.N.O. respectifs des discussions qui ont eu lieu pendant les assemblées plénières du C.I.O. et, si la Commission exécutive l'approuve, des décisions prises lors des réunions des Commissions.

Il est en outre recommandé aux membres du C.I.O. de rendre visite aux pays voisins du leur, et en particulier aux pays n'ayant pas de membre au C.I.O.

- 4) Les membres de la Commission mixte ont fait remarquer que le fait d'assister aux diverses réunions leur causait des frais personnels considérables. Il a donc été demandé de prendre ce problème en considération et d'étudier une assistance possible.
- 5) Il serait profitable d'apporter une meilleure attention aux réunions de la Commission exécutive du C.I.O. avec les C.N.O., et de prévoir pour celles-ci un horaire adéquat.
- 6) Il est recommandé que le C.I.O. accomplisse et fasse exécuter ses Statuts et Règles.
- 7) Le C.I.O. devra à l'avenir obtenir des Fédérations internationales une meilleure coopération avec les C.N.O. Un tel effort d'unification serait d'une grande signification pour le Mouvement olympique.

Je suppose que tous les membres sont au courant des progrès réalisés grâce à notre département de "Presse et Relations Publiques".

Le Secrétaire général du C.I.O. a proposé qu'une constitution modèle soit rédigée pour les C.N.O. Messieurs, j'espère sincèrement que tous, VOUS lui accorderez votre plus grande attention.

Un autre point concerne l'assistance mutuelle entre les C.N.O. afin de faciliter la participation d'athlètes méritants aux Jeux Olympiques et l'échange de moniteurs.

En ce qui concerne l'échange de moniteurs, j'ai rappelé l'initiative prise par plusieurs F.I. d'envoyer des moniteurs et des entraîneurs, spécialement en Afrique et en Asie. Des moniteurs et des entraîneurs ont été envoyés aux Semaines Internationales de Mexico pendant les trois dernières années et ceci a été extrêmement utile pour les deux parties en cause.

Lors d'une réunion récente de la Commission pour l'Académie Olympique Internationale, il a également été proposé que des sessions annuelles soient organisées pour former des entraîneurs et des moniteurs, particulièrement ceux venant de C.N.O. récemment créés.

Il y a 18 mois, un nouveau Secrétaire général a été nommé. Depuis lors, et malgré les multiples problèmes que lui pose la marche du C.I.O., il a pu rendre visite à bien plus de la moitié des C.N.O. A en juger sur les rapports et la correspondance que j'ai reçus et les contacts que j'ai eus avec plusieurs Présidents des C.N.O., je pense pouvoir dire que ces visites, en établissant un contact personnel entre les C.N.O. et le C.I.O., ont été d'une très grande utilité et ont été très appréciées par tous.

Comme je l'ai dit au début, chaque C.N.O. a ses propres caractéristiques et, de temps en temps, les C.N.O. doivent faire face à des problèmes particuliers et personnels et je doute fort qu'ils soumettraient ces problèmes à une discussion générale lors d'une assemblée des C.N.O. Ces graves problèmes ont aussi, même n'ayant pu être complètement résolus, au moins trouvé une solution temporaire, soit grâce à des contacts personnels pris par le Président du C.I.O., ou par des membres du C.I.O. Mais que peut-on dire des autres difficultés et problèmes qui se posent ? Vers qui les C.N.O. peuvent-ils se tourner pour avoir une aide afin de les résoudre ?

Ils peuvent se tourner vers la Commission exécutive du C.I.O. Ils peuvent discuter lors d'une assemblée générale du C.I.O.; ils peuvent poser leurs questions afin que celles-ci soient portées à l'ordre du jour d'une réunion entre les C.N.O. et les membres de la Commission exécutive; ces problèmes seront peut-être ensuite traités par la Commission mixte; finalement, ils peuvent se tourner directement vers la Commission mixte en écrivant au Secrétariat général du C.I.O. à Lausanne.

Monsieur le Président, Messieurs, toute cette affaire et tout ce qui s'est passé depuis les dernières années concerne chacun d'entre nous. Je suis sûr que nous voulons tous trouver la véritable

solution - je dois demander à la présidence d'être suffisamment généreuse pour nous guider, pour raffermir les choses, et pour tout clarifier de telle sorte que nous tous - la Famille olympique - puissions à nouveau échanger des idées, travailler et marcher ensemble avec dignité en défendant le véritable Olympisme."

Monsieur Onesti (Italie) demande ensuite la parole et fait un discours dans lequel il passe en revue l'évolution des contacts entre le C.I.O. et les C.N.O. depuis la session de Tokyo en 1964 qui a permis la formation par les C.N.O. d'un Comité d'études et de coordination en octobre 1965 à Rome sous la présidence de Monsieur Onesti, et il présente six études faites par ce Comité. Il décrit alors l'évolution des contacts entre le C.I.O. et les C.N.O. dont le résultat fut la formation par le C.I.O., en collaboration avec les C.N.O., de la Commission mixte pour les contacts avec les C.N.O. après la session de Téhéran en 1967.

Une discussion générale s'ensuit.

Il est décidé qu'une lettre sera envoyée à tous les C.N.O. leur faisant comprendre clairement que le C.I.O. considère la Commission mixte comme étant le seul organe officiel qui puisse traiter les affaires de contact, de coopération, de collaboration et d'aide envers les C.N.O.

COREE DU NORD

Une délégation du Comité olympique de la Corée du Nord est introduite. Ses membres demandent que le Comité olympique nord-coréen soit désormais appelé Comité olympique de la République populaire démocratique de Corée, étant donné que c'est le nom qu'il a choisi lui-même.

Certains membres estiment que la politique adoptée dans le passé en ce qui concerne les divisions territoriales doit être poursuivie, donc le C.I.O. doit continuer à appeler le Comité olympique de Corée du Nord par ce nom. Si le C.I.O. décide de changer sa politique en ce qui concerne la Corée, il doit également le faire pour l'Allemagne et pour Taïwan.

A la fin de cette discussion, il est décidé de voter et par 31 voix à 21, le nom de Corée du Nord est maintenu.

RECOMPENSES OLYMPIQUES

Les récompenses suivantes sont attribuées:

<u>Coupe olympique:</u>	Organisation sportive Pan Américaine (O.D.E.P.A.)
-------------------------	--

Diplôme olympique du mérite: Monsieur Francisco Nobre Guedes
(Président du Comité olympique portugais)

Monsieur Vernon Morgan
(journaliste sportif de l'agence Reuters)

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'ACADEMIE INTERNATIONALE OLYMPIQUE

Le Prince Georges de Hanovre Président de l'Académie internationale olympique, remplace Monsieur Vind, Président de la Commission pour l'Académie internationale olympique qui est absent,

Le Prince Georges fait le rapport de la session de 1967 de l'Académie, des sujets discutés et des diverses activités entreprises par les étudiants présents et il souligne le haut niveau académique atteint lors de cette réunion. Il fait ensuite un rapport sur les progrès réalisés depuis 1966 dans la construction des bâtiments. En ce qui concerne la situation financière de l'Académie, le Prince Georges remercie tous ceux qui ont contribué au fonds pour l'Académie internationale olympique qui a été créé à Lausanne sous la supervision du Secrétaire général.

RAPPORT DE LA COMMISSION MEDICALE

Le Prince Alexandre de Mérode, Président de la Commission médicale donne un bref résumé de la manière avec laquelle la Commission a entrepris son travail à Grenoble. Il propose ensuite que soit soumis au Comité un changement dans le paragraphe des Règles olympiques qui concerne le dopage. C'est-à-dire que ce paragraphe soit remplacé par un texte écrit par les membres de la Commission médicale (voir Lettre d'Informations No 5).

Il est décidé que les modifications des sanctions pour le dopage qui sont proposées par la Commission médicale seront insérées dans le livre des Règles olympiques à la place de la troisième phrase de l'article qui concerne le dopage (page 46).

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA PRESSE ET LES RELATIONS PUBLIQUES

Lord Killanin (Président de la Commission) fait le rapport des activités de la Commission.

Langues utilisées aux sessions du C.I.O.

Le texte proposé par le Général Clark est discuté par l'assemblée et la modification au protocole est approuvée, c'est-à-dire quatre langues pendant les sessions (français, anglais, espagnol, russe).

Proposition du Général Stoytchev

Le Général Stoytchev (Bulgarie) propose qu'une déclaration particulière soit faite aux athlètes au début des Jeux Olympiques. Le texte de cette déclaration est unanimement accepté et publié. Voici ce texte:

"La 66e session du C.I.O. à Grenoble donne son plein accord à l'appel lancé par le Maire de Grenoble de suspendre les actions guerrières dans le monde entier.

On sait que lors des Jeux Olympiques de l'antiquité, les combats cessaient et qu'une trêve était annoncée entre les pays ennemis.

Une trêve contribuerait grandement non seulement au succès de l'organisation de ce grand festival de la jeunesse -que sont les Jeux Olympiques- mais servirait aussi la cause du développement du sport sur le plan international.

Nous lançons cet appel à tous ceux qui tiennent l'Idéal olympique en grande estime afin qu'ils puissent dans toute la mesure des possibilités arrêter les hostilités dans toutes les parties du monde pendant la durée des Jeux Olympiques."

Livre sur l'organisation des Jeux Olympiques

Lord Killanin informe l'assemblée du livre qui va bientôt être publié et qui sera guide pour les futurs Comités d'organisation des Jeux. Les épreuves de ce livre ont été mises au point par une Commission composée de trois personnes (MM. Duncan, Garroni et Iwata) mais elles seront étudiées par le Secrétaire général avant d'être finalement publiées.

DIVERS

A. Monsieur Brundage informe le Comité qu'il a l'intention de mettre sur pied une Commission afin d'étudier le problème des Jeux d'Hiver car ceux-ci sont devenus à la fois trop importants et trop disséminés. Egalement, le professionnalisme et la commercialisation mettent en danger les Jeux d'Hiver en tant qu'épreuve olympique.

Cette déclaration est approuvée par les membres.

La Commission nommée plus tard est composée des membres du C.I.O. suivants: M. van Karnebeek (Pays-Bas) Président, le Grand Duc de Luxembourg, MM. von Frenckell (Finlande), Siperco (Roumanie), Staubo (Norvège).

B. Après la fin de la session, Monsieur Hodler en qualité de Président de la Fédération internationale de ski, informe le Prési-

dent du C.I.O. que, bien qu'il ait annoncé en 1967 que la Fédération internationale de ski demanderait que les marques sur le ski soient effacées pendant les Jeux Olympiques et les épreuves internationales afin d'éviter toute publicité, déclaration récemment répétée à Monsieur Brundage pendant leur rencontre à Chicago avec le Comité de la F.I.S., le Conseil de la F.I.S. ne l'a néanmoins pas suivi et en conséquence les marques sur les skis seront gardées pendant les Jeux Olympiques d'Hiver à Grenoble.

Le Président du C.I.O. demande alors une réunion spéciale du C.I.O. au cours de laquelle Monsieur Hodler explique les raisons qui ont motivé les décisions ci-dessus.

Après une discussion générale il est accepté de suivre les propositions de la F.I.S.: les skis seront enlevés aux athlètes dès la fin des épreuves de ski et les concurrents passeront devant les photographes de presse et les caméras de la télévision sans leurs skis.

Johann W. Westerhoff
Secrétaire général

* * * * *